

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 24 octobre 2019**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

**Signé le 24 Octobre 2019**

**Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019**

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 004-7088/19/CM**

**■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "EOF - Aménagement du Quai Gloria - GPMM"**

**MET 19/12481/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Premier Port français et 5ème port européen, le Grand Port Maritime de Marseille Fos (GPMM) est l'un des acteurs économiques majeurs du territoire métropolitain. Il participe, au travers des aménagements qu'il entreprend, à l'accompagnement de projets structurants, créateurs de richesses et d'attractivité pour notre territoire.

La Métropole a décidé, au travers du CPER, d'accompagner le Grand Port sur plusieurs grandes opérations d'investissement, contribuant au développement des filières d'excellence de son territoire.

Lors de la séance de son Conseil de Surveillance du 28 juin 2019, le GPMM a approuvé le lancement de travaux de renforcement du Quai Gloria dans les bassins ouest. L'objectif poursuivi est d'accueillir des projets en lien avec les technologies de la transition énergétique et notamment la filière de l'industrie éolienne offshore flottante.

Pour permettre la construction et l'exploitation de fermes éoliennes en mer, les industriels ont besoin d'une base arrière d'assemblage et de maintenance des éoliennes, que ce soit pour les fermes pilotes ou les futures fermes commerciales. Le GPMM envisage donc, pour y répondre, d'adapter le terminal Gloria (travaux de renforcement) à Port St Louis du Rhône. Les travaux sont estimés aujourd'hui à 5,7 Millions d'euros.

La première société qui pourrait bénéficier de cette base arrière est la société EDF Renouvelables, filiale à 100% du Groupe EDF. Lauréate de l'appel à projet de l'ADEME en 2016 pour le développement d'une ferme pilote d'éoliennes flottantes, EDF Renouvelables a créé la société de projet *Provence Grand Large*, dont l'objet consiste à installer trois éoliennes flottantes d'une puissance cumulée de 24 MW au large de Port Saint Louis du Rhône, sur un site marin dénommé Faraman.

La société SBM Offshore (SBM) a été retenue pour assurer la charge de la conception, la construction et la mise à l'eau des flotteurs, tandis que la société Siemens fournira les turbines, les pôles, les mâts et assurera la prestation de montage de ces éléments.

Après une concertation nourrie et de nombreux échanges avec les parties prenantes du territoire, un fort consensus se dégage autour du projet. Ce dernier a obtenu les dernières autorisations administratives début 2019 et atteint le niveau de développement technique nécessaire pour la prise de décision. Initialement prévue au premier semestre 2019, la décision finale d'investissement par le Comité Exécutif d'EDF a été repoussée à septembre 2019.

Une éolienne flottante se décompose en deux sous-ensembles :

- le flotteur, structure métallique hors norme d'un poids global avoisinant les 2000 tonnes.
- l'éolienne avec la génératrice d'un poids de l'ordre de 500 tonnes, reposant sur un mât à environ 130 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La société Eiffage Métal est pressentie pour réaliser les travaux d'assemblage des flotteurs tandis que le montage des mâts et des turbines est envisagé au quai Gloria sous réserve de renforts spécifiques.

Le scénario de réalisation envisagé pour PGL est le suivant :

**Signé le 24 Octobre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019**

- Fabrication des flotteurs par Eiffage sur leur site en fond de Darse 2,
- Approvisionnement par voie maritime des mâts, des pâles et des turbines au quai Gloria,
- Assemblage à plat des rotors sur le terre-plein du quai Gloria,
- Montage des mâts et des génératrices au quai Gloria à raison d'un flotteur à la fois,
- Stockage des 2 flotteurs à vide et/ou des éoliennes finalisées au quai du Minéralier en attente du remorquage pour installation sur zone en mer.

Le calendrier prévisionnel du projet présenté par PGL vise une mise en service de la ferme pilote avant fin 2021, nécessitant de réaliser les travaux de renforcement du quai Gloria dès 2020.

Le quai Gloria et le terre-plein attenant, situés sur la commune de Port Saint Louis du Rhône, présentent l'avantage de répondre aux besoins de surface et de longueur de quai requis, sous réserve d'y opérer les travaux de renforcement nécessaires qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du GPMM.

Ces travaux répondent aux besoins de constitution d'une plateforme logistique et industrielle, indispensable à la construction et la maintenance des éoliennes flottantes des futures fermes commerciales annoncées dans la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie.

La Métropole Aix Marseille Provence est particulièrement investie, aux côtés de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, dans l'émergence de l'éolien offshore flottant sur le territoire.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

| DEPENSES (€ HT)             |                    | RECETTES (€)            |                    |
|-----------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| Objet                       | Montant            | Origine                 | Montant            |
| <b>Etudes géotechniques</b> |                    | <b>Métropole AMP</b>    | 1 000 000 €        |
| <b>Génie Civil</b>          |                    | <b>Région Sud -PACA</b> | 1 500 000 €        |
| <b>Démantèlement</b>        |                    | <b>GPMM</b>             | 3 200 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>5 700 000 €</b> |                         | <b>5 700 000 €</b> |

Le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille Provence s'inscrit dans le cadre du RGEC modifié par le règlement n° 2017/1084 du 14 juin 2017 relatif aux infrastructures portuaires s'élèvera au total à 1 000 000 euros, représentant 17.54 % du budget prévisionnel de 5 700 000 euros.

En conséquence, l'opération d'investissement n° n°2019004500 EOF – Aménagement du quai Gloria-GPMM doit être affectée afin d'en permettre la réalisation.

Pour information, la Région sera amenée à se prononcer également en octobre sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 000 euros au Grand Port Maritime de Marseille Fos pour la même opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le règlement Général d'Exemption par Catégorie modifié par le règlement n° 2017/1084 du 14 juin 2017 relatifs aux infrastructures portuaires ;

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

- La délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° ECO 001-1175/17/CM du Conseil de Métropole du 30 mars 2017 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La lettre de saisine du Grand Port Maritime de Marseille Fos à la Présidente de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt majeur du Grand Port Maritime et la volonté affirmée de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour déployer la filière de l'éolien offshore flottant sur le territoire ;
- Qu'il convient d'approuver la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2019004500 EOF – Aménagement du quai Gloria – GPMM » d'un montant de 1 000 000 euros TTC ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2019004500 « EOF – Aménagement du quai Gloria – GPMM » d'un montant de 1 000 000 euros TTC.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires à l'opération d'investissement n°2019004500 sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence - AP n°190022BP - Nature 204182 - Fonction 67- Sous-politique B370.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Année 2020 : 500 000 euros TTC

Année 2021 : 500 000 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019